

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ESSEX POWERLINES CORPORATION

Essex Powerlines Corporation a déposé une demande de modification de ses tarifs de distribution de l'électricité. Apprenez-en plus. Réagissez.

Essex Powerlines Corporation a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour réduire ses tarifs de 0,04 \$ par mois pour le client résidentiel moyen à partir du 1^{er} janvier 2015 et pour augmenter ses tarifs de 0,28 \$ par mois pour le client résidentiel moyen à partir du 1^{er} mai 2015. D'autres clients, dont les entreprises, pourraient également être concernés.

La réduction des tarifs demandée à partir du 1^{er} janvier 2015 se base sur un crédit temporaire lié au recouvrement des coûts des compteurs intelligents. L'augmentation des tarifs demandée à partir du 1^{er} mai 2015 se base sur l'inflation et d'autres facteurs visant à accroître l'efficacité.

Essex Powerlines Corporation a également déposé une demande de recouvrement des coûts de l'installation des compteurs intelligents. La Commission de l'énergie de l'Ontario étudiera les dossiers de modification des tarifs et de recouvrement des coûts de l'installation des compteurs intelligents dans le cadre de la même procédure.

AUDIENCE PUBLIQUE DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience commune afin d'étudier les deux demandes d'Essex Powerlines Corporation. Nous déterminerons si Essex Powerlines Corporation a utilisé, pour sa demande de modification des tarifs, les modèles et les formules adéquats, tel que le requiert la CEO. À la fin de cette audience, la CEO décidera des modifications de tarifs appropriées et autorisera ou refusera le recouvrement des coûts associés à l'installation des compteurs intelligents dans la zone de services d'Essex Powerlines.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons sont au service de l'intérêt public. Notre objectif est de promouvoir un secteur de l'énergie financièrement viable et performant qui vous fournit à un prix raisonnable des services en énergie sur lesquels vous pouvez compter.

Apprenez-en plus. Réagissez.

Vous avez le droit d'être informé de l'avancement de cette demande et de vous impliquer dans son traitement.

Vous pouvez :

- étudier dès maintenant les demandes d'Essex Powerlines sur le site de la CEO;
- nous envoyer vos commentaires par courrier – ils seront pris en compte lors de l'audience;
- devenir un participant actif (appelé un intervenant). Présentez votre candidature au plus tard **[insérer la date effective 10 jours civils avant la publication]** après la date de publication ou de traitement de cet avis. Sinon, l'audience se déroulera sans votre participation et vous ne serez pas tenu informé de son avancement;
- étudier sur notre site web, à la fin du traitement des demandes, la décision de la CEO et ses justifications.

Durant la procédure, la CEO n'a pas l'intention d'attribuer les dépens pour la modification des tarifs de distribution de l'électricité demandée par Essex Powerlines sur base de l'inflation, car Essex Powerlines a uniquement présenté des propositions de nature mécaniste en vertu des directives de la CEO.

La CEO envisagera d'attribuer les dépens conformément à l'*Instruction relative à la pratique portant sur l'attribution des dépens* dans la procédure d'étude de la demande de recouvrement des coûts des compteurs intelligents d'Essex Powerlines.

Apprenez-en plus

Les frais proposés sont liés aux services de distribution d'Essex Powerlines. Ils constituent un élément de la chaîne de distribution – l'un des cinq éléments que vous trouvez sur votre facture. Notre numéro de dossier pour la demande de modification des tarifs de distribution sur base de l'inflation présentée par Essex Powerlines est **EB-2014-0072**. Notre numéro de dossier pour la demande liée aux coûts de l'installation des compteurs intelligents présentée par Essex Powerlines est **EB-2014-0301**. Pour en apprendre davantage sur l'audience, consultez notre site web à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/notice. Vous y trouverez des instructions sur le dépôt de lettres et la procédure pour devenir intervenant. Vous pourrez également y accéder à tout document lié à ces deux dossiers. Veuillez y sélectionner la demande appropriée dans la liste proposée. Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632 2727.

AUDIENCE ÉCRITE

Il existe deux types d'audiences de la CEO : orale et écrite. Essex Powerlines a déposé une demande d'audience écrite. La CEO étudie actuellement cette demande. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, écrivez-nous pour nous en expliquer la raison.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous nous écrivez une lettre ou un commentaire, votre nom et le contenu de la lettre ou du document que vous avez déposé auprès de la CEO seront inscrits dans le registre public de la CEO et sur son site web. Néanmoins, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront tenus confidentiels. Si vous êtes une entreprise, toutes vos informations seront rendues publiques. Si vous posez votre candidature pour être intervenant, toutes vos informations seront rendues publiques.

Cette audience sera tenue en vertu des articles 78 et 21(5) de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chapitre 15 (annexe B).

